

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 2 avril 2013

L'an deux mille treize, le deux avril à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M STOURME.

Présents : Mesdames et Messieurs, DARRICAU Jean-Pierre, DELAVAUX Jean-Claude, FOREST Gilles, GIROUD Christian, GOASDOUE Bernadette, HEYLLIARD Jean-François HUSSON Olivier, JENNEPIN Eric, LAB Brigitte, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, PRUDON Michel, SPITAEELS Jérôme, STOURME Patrick.

Absents excusés : Mme DUBUIS Simone - pouvoir à M PERCIK Patrick
Mme DUTORDOIR Monique - pouvoir à Mme PERIGAULT Isabelle
M. VERSAULT Albert - pouvoir à M GIROUD Christian
M BEAUGRAND Etienne - pouvoir à M HUSSON Olivier
Mme LEPESME Chantal, - pouvoir à M FOREST Gilles
M DENEST Bernard, - pouvoir à M DELAVAUX Jean-Claude
M BERTHELOT Albert - pouvoir à M STOURME Patrick

Absents : Mme PLATEL Véronique, M MENESTRET Yannick, M CAMPENON Hervé.

Secrétaire de séance : Mme PERIGAULT Isabelle

Date de convocation : 26 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 26

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

- 1 ➤ **Compte de gestion 2012.**
- 2 ➤ **Compte administratif 2012.**
- 3 ➤ **Affectation du résultat.**
- 4 ➤ **Compte de gestion 2012 SPANC.**
- 5 ➤ **Compte administratif 2012 SPANC.**
- 6 ➤ **Cadence amortissements**
- 7 ➤ **Vote de la TEOM**
- 8 ➤ **Vote des 4 taxes.**
- 9 ➤ **Vote budget primitif 2013.**
- 10 ➤ **Vote budget primitif 2013 SPANC.**
- 11 ➤ **Nombre de vice-présidents à compter de 2014**

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

1 ➤ OBJET : Compte de gestion 2012

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2012, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres du Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuvent le Compte de Gestion 2012 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

2>OBJET : Compte administratif 2012

Les chiffres du compte administratif faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 2 004 624.99€

Recettes 1 910 097,08€

Résultat de l'exercice 2012 - 95 410,07€

Excédent 2011 reporté +343 378,91€

Résultat de clôture 2012 +247 968.84€

Investissement

Dépenses 2 248 642.43€

Recettes 1 326 553.75€

Résultat de l'exercice 2012 -922 088.68€

Excédent 2011 reporté +980 239.07€

Résultat de clôture 2012 +58 150.39€

En l'absence du président, et sous la présidence de Mme LAFORGE 1^{er} Vice-Présidente,

Les membres de Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuvent le compte administratif 2012, qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 247 968.84€

Un excédent d'investissement de 58 150.39€

III>OBJET : Affectation du résultat

Vu l'excédent du résultat de clôture en fonctionnement

Vu l'excédent du résultat de clôture en investissement

Vu l'état des crédits reportés.

M STOURME

Propose de ne pas affecter de résultat pour l'exercice 2012

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent de ne pas affecter de résultat au compte 1068 pour l'exercice 2012

4 >OBJET : Compte de gestion SPANC 2012

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2012, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

M STOURME déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres du Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuvent le Compte de Gestion SPANC 2012 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

5 >OBJET : Compte administratif du SPANC 2012

Fonctionnement :

Dépenses 16 315,52€

Recettes 38 499,44€

Résultat de l'exercice 2012 22 183,92€

Excédent 2011 reporté 120,03€

Résultat de clôture 2012 22 303,95€

En l'absence du Président, et sous la présidence de Mme LAFORGE 1^{ère} Vice-Présidente,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le Compte Administratif du SPANC 2012 qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 22 303,95€

6 > OBJET : Cadence d'amortissement

Mme LAFORGE, 1^{ère} Vice-présidente,

Informe qu'il est nécessaire de voter une cadence d'amortissement pour l'année 2012.

Elle précise que compte-tenu d'une erreur manifeste d'appréciation dans l'évaluation de la durée d'amortissement des bâtiments, il convient de modifier la durée d'amortissement des bâtiments de la MARPA et de la MDS qui passe de 15 ans à 40 ans.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 25 voix Pour et 1 abstention Mme LEVAILLANT,

Autorisent le Président, à amortir les biens selon le détail figurant ci-dessous

DEPENSES	Date acquisition	Durée amortissement
Logiciels	2012	2 ans
Site Internet	2012	2 ans
Frais d'étude	2012	2 ans
Travaux Etang de Nesles	2012	15 ans
Matériel informatique	2012	2 ans
Mobilier matériel	2012	10 ans
Matériel de transport	2012	5 ans
Matériel pédagogique RAM	2012	3 ans
Panneaux signalisation	2012	5 ans
Travaux Maison des services	2012	40 ans
Travaux MARPA	2012	40 ans
RECETTES	Date acquisition	Durée amortissement
Subventions d'équipement maison des services et MARPA	2012	40 ans

7 > OBJET : Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Mme LAFORGE, 1^{ère} Vice-présidente,

Rappelle que la loi des finances 2004 et son article 107 plus particulièrement prévoit, qu'à compter de 2005, les collectivités compétentes pour instituer la TEOM doivent désormais voter un taux et non plus un produit attendu de TEOM

Précise que le SIETOM de Tournan en Brie propose les taux attendus pour les communes de Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle Iger et Rozay en brie.

Précise également que le SMICTOM de Coulommiers par délibération en date du 6 mars 2013 a voté le taux unique pour les communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux, Le Plessis Feu Aussoux et Voinsles.

Précise que le SMETOM GEEODE de Nangis par délibération en date du 6 mars 2013 a voté le produit attendu (montant de la participation) pour les communes de Vaudoy en Brie et Pécy

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décident de fixer les taux pour l'année 2013 comme suit :

SIETOM de Tournan en Brie :

Commune de Bernay-Vilbert :

Produit attendu : 77 606 euros

Base prévisionnelle : 736 539 euros

Taux : **10,54 %**

Commune de La Chapelle Iger :

Produit attendu : 12 682 euros

Base prévisionnelle : 116 652 euros

Taux : **10,87 %**

Commune de Courpalay:

Produit attendu : 96 882 euros

Base prévisionnelle : 880 220 euros

Taux : **11,01 %**

Commune de Rozay en Brie :

Produit attendu : 234 630 euros

Base prévisionnelle : 2 373 289 euros

Taux : **9,89 %**

SMICTOM de Coulommiers :

Produit attendu : 319 611 euros

Base prévisionnelle : 1 901 317 euros

Taux : Zone 1 : **16.81 %**

SMETOM GEEODE de Nangis

Produit attendu : 224 341,34 euros

Base prévisionnelle : 1 025 512 euros

Taux : **21.87 %**

8>OBJET : Vote des 4 taxes

M STOURME rappelle que lors des réunions de préparation budgétaire, il a été décidé, au vu des éléments budgétaires présentés, d'augmenter les 4 taxes, en raison principalement du décalage d'au moins deux années, suite aux modifications des réglementations en vigueur (SDRIF), des ressources qui seront produites par les taxes liées à la ZAC. Ce décalage de ressources de la ZAC génère un déficit structurel qu'il convient donc de compenser.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire,

À 25 voix Pour et 1 abstention Mme LEVAILLANT,

Décident d'augmenter les taux de 20%.

Approuvent les taux des quatre taxes locales suivants :

Taxes	Taux 2013
▪ Taxe d'habitation	1.48 %
▪ Taxe foncier bâti	1.50 %
▪ Taxe foncier non bâti	3.58 %
▪ Cotisation foncière entreprise	1.28 %

9>OBJET : Budget Primitif M14 2013

Mme LAFORGE présente la totalité des articles composant le budget 2013.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 25 voix Pour et 1 voix Contre Mme LEVAILLANT :

Votent le budget primitif 2013

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 155 874,45 €

Qui s'équilibre en section d'investissement à 1 568 089,67 €

10>OBJET : Vote du Budget Annexe SPANC M49 2013

Mme LAFORGE présente les éléments du budget du SPANC 2013.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2006 créant le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Votent le budget annexe SPANC 2013

Qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à 33 235,80 €

en section d'investissement à 589 971,90 €

INFORMATIONS :

M STOURME informe que concernant la décision pour la répartition des sièges entre communes dans les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, il convient de décider également du futur nombre de Vice-Présidents.

Il précise que dans la mesure où le nombre de conseillers communautaires est de 28, le nombre de vice-présidents est au maximum de 5 (20% du nombre de conseillers). Par accord ce pourcentage peut être porté à 30% soit 8 vice-présidents.

Lors de sa dernière réunion, le bureau de la communauté de communes a proposé que ce nombre **maximum** de 8 soit retenu, soit le même que le nombre autorisé actuel, étant précisé que **le montant global des indemnités ne pourra pas dépasser l'enveloppe prévue pour 5 vice-présidents.**

QUESTIONS DIVERSES :

Sur proposition de M. HUSSON,

M STOURME demande aux membres du conseil communautaire s'il est possible de mettre en place les envois de convocations systématiquement par mail afin de réaliser des économies substantielles. Les envois des convocations par courrier resteront possibles pour les personnes le souhaitant. Un questionnaire sera adressé à tous les membres du conseil communautaire afin de recueillir leur choix.

M STOURME informe que la date d'ouverture de la piscine est repoussée au 29 juin prochain pour une meilleure planification des travaux. Les journées de nettoyage prévues précédemment sont reportées. Les nouvelles dates seront communiquées ultérieurement.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21 heures 45**